

ESCAPADE *gourmande*

À BORMES

DOSSIER DE CANDIDATURE ESCAPADE GOURMANDE À BORMES

DU 22 AU 24 SEPTEMBRE 2023
BORMES LES MIMOSAS

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS



RÈGLEMENT GENERAL

Article 1. OBJET DE LA CONVENTION

La commune de Bormes les Mimosas organise la manifestation « Escapade Gourmande à Bormes » qui se tiendra au cœur du quartier de la Favière du 22 au 24 septembre 2023. Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'organisateur, fait fonctionner cette manifestation. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et de l'organisateur. Le participant s'engage formellement à le respecter.

Article 2. CONDITIONS D'INSCRIPTION

« Escapade Gourmande à Bormes » est uniquement ouvert aux artisans, producteurs "de bouche", et arts de la table, restaurateurs et domaines viticoles.

Tout candidat adressera son dossier de candidature à la mairie de Bormes les Mimosas et plus particulièrement au service Asso Even Sports avant le 14 mai 2023. Ce dossier est établi sur la base d'un document type téléchargeable sur le site www.ville-bormes.fr et Facebook ou qui pourra être envoyé sur demande par voie postale ou mail à asso.even@ville-bormes.fr.

L'exposant devra joindre à son formulaire de candidature une photocopie de la carte d'identité, une attestation d'assurance de moins de 3 mois, un extrait de KBIS, et une carte commerçant ou carte professionnelle.

La réception de cette demande par l'organisateur implique que le candidat exposant a eu connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve.

Le fait que l'organisateur ait démarché un candidat exposant ne pourra, en aucun cas, être considéré par celui-ci comme un engagement de l'organisateur de lui garantir sa participation au salon.

La réception du dossier de candidature ne constitue pas une inscription à la manifestation « Escapade gourmande à Bormes » mais une demande de participation.

Tous les dossiers de candidature seront examinés par une commission de sélection. Tout dossier incomplet ne sera pas examiné. Dès que les candidatures auront été examinées et les emplacements attribués, elles feront l'objet d'un courrier/mail d'inscription ou d'un courrier/mail de refus le cas échéant.

Article 3. CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection sont les suivants :

- Engagement d'une présentation soignée et de qualité des produits proposés à la vente
- La qualité, variété et l'originalité des produits proposés, leur authenticité.
- Proposer le paiement par carte bleue sera valorisé lors de la sélection.
- La participation aux précédentes éditions sera un plus.

Article 4. MODALITES D'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

L'inscription d'un exposant ne deviendra définitive qu'après réception d'un courrier/mail confirmant l'inscription, la signature d'une convention et le règlement de la participation financière liée à la réservation de l'emplacement. Plusieurs moyens de paiement seront acceptés, paiement en ligne via la plateforme Welogin, chèques et espèces. Le lien pour accéder à la plateforme Welogin sera transmis par mail/courrier.

Le rejet de l'inscription sera également signifié par un courrier/mail.

L'organisateur détermine au mieux l'attribution des emplacements.

L'organisateur pourra, s'il le juge nécessaire et pour des raisons de sécurité, en modifier la situation lors de l'installation.

ARTICLE 5. OCCUPATION DES STANDS

L'installation des exposants est prévue le 22 septembre 2023 entre 7h30 et 11h. L'organisateur se réserve le droit de céder la place d'un exposant si celui-ci arrive après ouverture du salon.

Le démontage interviendra le 24 septembre 2023 à partir de 18h.

Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture par une personne compétente :

·Vendredi 22 septembre 2023 de 11h à 23h

·Samedi 23 septembre 2023 de 11h à 23h

·Dimanche 24 septembre 2023 11h à 18h

L'organisateur se réserve le droit de modifier la date d'ouverture, la durée, le lieu, les heures d'ouverture et de fermeture, le prix des stands et la date de clôture des inscriptions.

Il est interdit aux exposants de partager, céder, de sous louer ou transférer tout ou une partie de l'emplacement attribué par l'organisateur.

Le site sera placé sous surveillance par une société privée spécialisée durant les nuits du 22 au 23 septembre 2023 et du 23 au 24 septembre 2023.

Article 6. CONDITIONS TECHNIQUES

L'organisateur s'engage à mettre à disposition à l'exposant qui en fait la demande une ou plusieurs tente(s) mesurant 3mx3m en contrepartie d'une participation financière définie dans l'article 7.

Deux points d'eau seront à disposition des exposants sur le salon.

Aucun matériel supplémentaire ne pourra être prêté par la Mairie.

L'organisateur s'engage à fournir de l'électricité à l'exposant qui en fait la demande selon la formule sélectionnée. L'exposant devra renseigner le nombre de prises souhaitées et la caractéristique des prises (prise 220V ou prise triphasée).

Par mesure de sécurité, aucun étalage ne doit déborder de l'emplacement dédié à l'exposant.

Pendant et après le salon, aucun déchet ne doit rester sur le stand ou aux abords du stand (ni carton, ni bouteille vide...). Des containers à déchets et bouteilles seront à disposition des exposants.

Article 7. CONDITIONS FINANCIERES

Pour l'édition 2023, il sera demandé une participation de :

FORMULES	TENTE	WATTS/AMPERES	PRIX
1	1 tente 3X3M	0 WATT	180€
2	1 tente 3X3M	1 000 WATTS	220€
3	1 tente 3X3M	3 800 WATTS	350€
4	1 tente 3X3M	7600 WATTS	450€
5	1 tente 3X3M	32 AMPERES (6 prises 16 A ou 1 P17 en 32A)	550€
6	1 tente 3X3M	Puissance demandée > 32A	650€

Ces formules comprennent un emplacement avec une tente 3x3m. Pour toute tente supplémentaire demandée, une participation financière de 180€ supplémentaire sera demandée.

POUR LES FOOD TRUCKS :

FORMULES	METRES LINEAIRES	WATTS/AMPERES	PRIX
1	3m	0 WATT	100€
2	3m	1 000 WATTS	150€
3	3m	3 800 WATTS	250€
4	3m	7600 WATTS	350€
5	3m	32 AMPERES (6 prises 16 A ou 1 P17 en 32A)	450€
6	3m	Puissance demandée > 32A	550€

Ces formules comprennent un emplacement de 3m linéaire sans tente. Pour tout mètre linéaire supplémentaire demandé, une participation financière de 25€ supplémentaire sera demandée.

Toutes les détériorations causées par les installations, matériels ou les marchandises de l'exposant seront facturées à l'exposant.

Article 8. ASSURANCES

L'organisateur est couvert pour le risque Responsabilité Civile par un contrat souscrit à l'année. L'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais, toute assurance couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à un tiers.

Article 9. SUSPENSION – ANNULATION

En cas de désistement moins de 30 jours avant l'évènement ou de non occupation de l'emplacement réservé, les sommes versées restent acquises à l'organisateur qui peut disposer librement de l'emplacement. En cas de départ anticipé avant la fin du salon, la totalité de l'inscription sera conservée par l'organisateur.

En cas de désistement de l'exposant pour cas de force majeure (décès ou maladie), sous réserve d'en avoir informé l'organisateur par courrier ou email avec accusé de réception et d'avoir fourni un justificatif, le montant de son inscription lui sera restitué.

En cas d'annulation du salon de la part de l'organisateur, le montant de l'inscription sera restitué intégralement à l'exposant.

Article 10. LITIGES

TOUT LITIGE INTERVENANT ENTRE LES PARTICIPANTS A CE SALON ET NECESSITANT L'INTERVENTION DE L'AUTORITE MUNICIPALE OU DES SERVICES DE POLICE OU DE GENDARMERIE SERA SANCTIONNE SOIT PAR L'EXCLUSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE DE CETTE MANIFESTATION, SOIT PAR DES POURSUITES QUI POURRONT ÊTRE EXERCEES S'IL Y A LIEU.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre, à défaut d'accord amiable, à l'appréciation des tribunaux compétents.

FORMULAIRE CANDIDATURE ESCAPADE GOURMANDE À BORMES

Dénomination de la structure/de la société :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Site internet/ instagram/facebook :

Nom et Prénom du responsable légal :

Statut :

N° de RCS/RM :

Liste des produits mis en vente :

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e), représentant légal de la structure citée ci-dessus, certifie avoir pris connaissance du règlement détaillé joint à ce dossier et déclare y souscrire. Je certifie également que les renseignements fournis dans la fiche de renseignements administratifs et dans la liste des produits mis à la vente sont exacts.

Cachet commercial

Fait le :

Nom et signature

A :

Précédée de la mention

"Lu et approuvé, pour accord):

Joindre carte d'identité, l'attestation d'assurance, extrait KBIS et une carte commerçant ou carte professionnelle au dossier de candidature. Toutes les pièces demandées concernant l'activité de l'exposant devront être en cours de validité et de moins de 3 mois.

Ce dossier complété est à retourner pour **le 14 mai 2023 au plus tard**, par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Bormes les Mimosas, 1 place Saint François, 83230 Bormes les Mimosas ou par mail asso.even@ville-bormes.fr Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Candice ou Céline par téléphone au 04 94 05 34 54.

FORMULAIRE CANDIDATURE - ESCAPADE GOURMANDE À BORMES

PARTIE TECHNIQUE

Formule choisie avec tente 3x3m:

- Formule 1
- Formule 2
- Formule 3
- Formule 4
- Formule 5
- Formule 6
- Tentes supplémentaires (180€)
Quantité :

Formule choisie pour un food truck:

- Formule 1
- Formule 2
- Formule 3
- Formule 4
- Formule 5
- Formule 6
- Mètres linéaires supplémentaires (25€)
Quantité.....

Besoins spécifiques pour votre activité :

- Eau
- Electricité (**indiquer la puissance de chaque appareil**)
.....
.....

- Prise électrique 220V Prise électrique triphasée

Nombre de prise électrique souhaité

.....

Autres besoins

.....

Hauteur de votre véhicule :

.....

Longueur et largeur (pour Food trucks)

.....

Mode(s) de paiement accepté(s) par l'exposant :

- Espèces Carte Bleue Chèques